

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoirs : 2

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
08/09/2026
Date d'affichage :
21/09/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le quinze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Maryse FAVRE, Nathalie GARCIA, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Dominique ROLLET,
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre GIACHINO, Mateo MOLLARET, Benoît RICHERMOZ, Laurent TRESALLET.

Absents-Excusés :

Madame Stéphanie NOZ (pouvoir à Benoît RICHERMOZ)
Monsieur Alix RICHERMOZ (pouvoir à Mateo MOLLARET)

Madame Céline CROSSMAN a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/09/105 : Renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Peisey-Nancroix et la Poste pour la gestion de l'agence postale communale
(Nom C.L. 1.4.2.1)

Vu la délibération n°2017-05-080 du 9 mai 2017 décidant la création d'une Agence postale communale en remplacement du bureau de poste,

Vu la délibération n°2017-12-187 du 18 décembre 2017 approuvant la convention avec la Poste en faveur de la création d'une agence postale communale,

Considérant que la convention signée entre la commune de Peisey-Nancroix et la Poste arrive à échéance à la fin de l'année 2026,

Monsieur le Maire expose aux conseillers que La Poste propose de renouveler la convention de partenariat « le point de contact LPAC » (La Poste Agence Communale) pour une durée de 1 à 3 ans maximum, non renouvelable tacitement.

Il présente le projet de convention qui définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste sont proposés dans le cadre de la LPAC, et propose d'établir cette convention pour une durée de 3 ans.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la commune de la Peisey-Nancroix et la Poste
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à la présente,

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
Céline CROSSMAN

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ